

La recherche et la réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux usées urbaines

**Mardi de la DGPR
6 décembre 2016**

Lucile Marsollier

Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau de la lutte contre les pollutions domestiques
et industrielles

Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE



Cadre de l'action RSDE

La DCE : Fixe les objectifs en termes de bon état des eaux et de réduction des pressions

- Réduction progressive des rejets de **substances prioritaires**
- Suppression progressive des rejets de **substances dangereuses prioritaires**

Action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses (RSDE): se décline dans certaines actions du plan micropolluants 2016-2021

- Objectif 1 : réduire dès maintenant les émissions de micropolluants
 - Actions 4 et 4 bis : RSDE ICPE et RSDE CNPE
- Objectif 2 :Consolider les connaissances pour adapter la lutte contre la pollution des eaux et préserver la biodiversité et la santé
 - Action 17 RDSE STEU



Initialement lancée **Installations classées** (circulaire 4 février 2002) puis étendue aux **stations de traitement des eaux usées urbaines >10 000 EH** (circulaire 29 septembre 2010+ notes 14 décembre 2011 et du 19 janvier 2015)

Objectifs de l'autosurveillance des micropolluants dans les rejets des stations de traitement des eaux usées

- Quantifier l'évolution des principales pressions ponctuelles sur les milieux aquatiques
- Participer à une meilleure maîtrise et réduction de l'émission d'un certain nombre de polluants
- Constituer l'une des actions permettant l'atteinte du bon état pour les masses d'eau dégradées au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- Contribuer à une meilleure déclaration des émissions polluantes dans le cadre de l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié (GEREP)

Avec l'arrêté du 21 juillet 2015 et la note technique du 12 août 2016, l'action RSDE évolue

→ De l'identification des problèmes à l'action concrète de réduction des émissions

- En désignant qui fait quoi
- En soulignant le rôle des collectivités
- En responsabilisant les contributeurs de la pollution
- En remontant à la source
- En donnant des outils d'aide aux collectivités :
 - guide CEREMA (action 1 du plan micropolluants)
 - Appel à projet villes innovantes ONEMA-AE-DEB (action 14 du plan micropolluants)
 - Portail Substances Chimiques de l'INERIS (action 32 du plan micropolluants)

Nouvelle action RSDE STEU

Note technique du 12 août 2016

- Un système refondu
- **Surveillance** de rejets à l'**aval** des STEU mais également **surveillance en entrée** de STEU
→ *Visibilité du fonctionnement de la STEU*
- Élaboration d'une **liste de micropolluants à surveiller**
→ Substances de l'état chimique et polluant spécifique de l'état écologique
- Mise en place d'un **diagnostic à l'amont** si présence d'au moins un micropolluant en quantité significative au point d'entrée ou au point de sortie de la STEU
- **Proposition d'action** de réduction, voire de suppression des substances

Présence de micropolluants

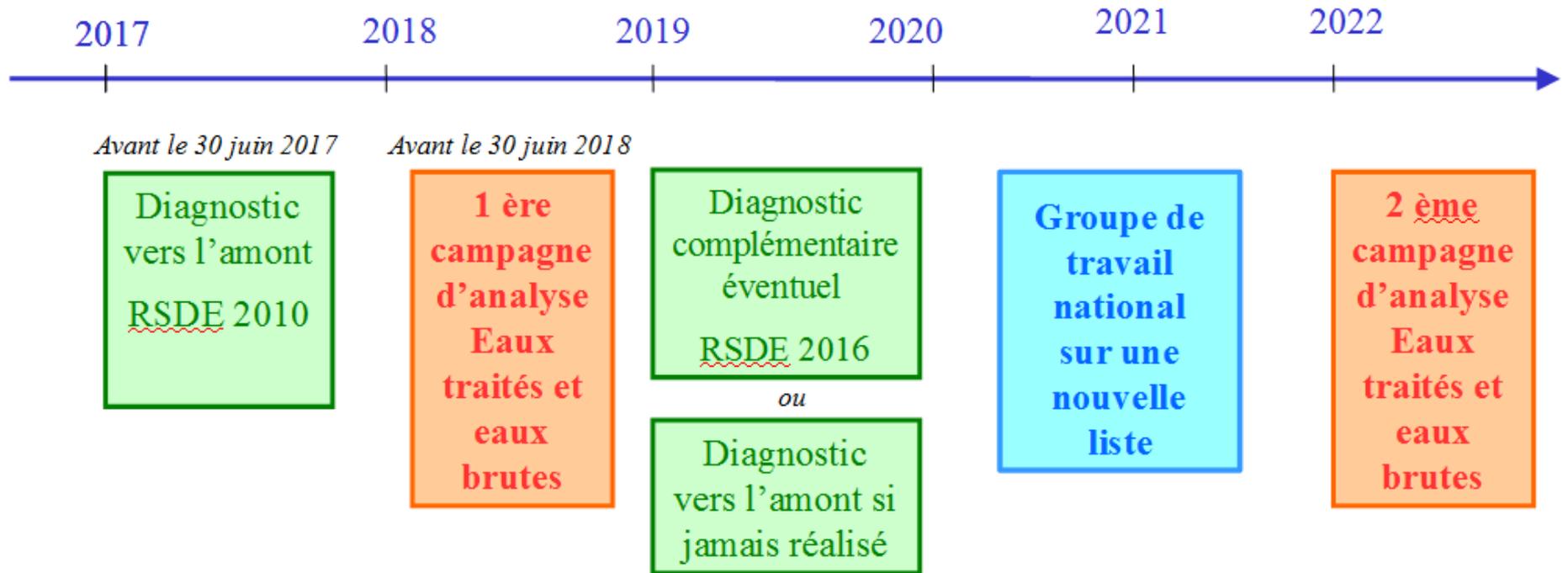
Normes de qualité environnementale

- **Critère de significativité** basé sur :
 - ➔ la concentration moyenne pondérée
 - ➔ la concentration maximal mesurée dans l'année
 - ➔ le flux moyen journalier ou flux journalier théorique admissible par le milieu
 - ➔ le déclassement éventuel de la masse d'eau pour la substance considéré
- **Comparaison des concentrations avec les Normes de qualité environnementale (NQE)**
 - ➔ NQE : *«concentration d'un polluant ou d'un groupe de polluant dans l'eau, les sédiments, ou le biote, qui ne doit être dépassé afin de protéger la santé humaine et l'environnement »*

Diagnostic à l'amont

- Volonté d'une **réduction ou suppression** des micropolluants à la **source**
→ *Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter les micropolluants !!*
 - **Diagnostic à l'amont** réalisé par la **collectivité** basé sur :
 - Identification des contributeurs potentiels (Artisans, Industriels, domestiques..)
 - Identification des émissions par type de contributeurs
 - Réalisation éventuelle d'analyse complémentaire (campagne de mesure)
 - Propositions d'actions
- Modification des **pratiques des contributeurs** identifiés

Calendrier de la nouvelle action RSDE



Cycle de 6 ans : 3^{ème} campagne en 2028...

Outils

Guide National du CEREMA sur la gestion des Raccordements Non Domestique :

Objectifs :

- Constituer un **référentiel de connaissances partagées** (fiches de synthèse)
- Valoriser des **expériences de collectivités « pilotes »** (fiches de cas)
- Proposer aux collectivités **une démarche méthodologique adaptable localement** pour établir et mettre en œuvre **une stratégie d'actions sur leur territoire**
- Mettre a disposition **des outils opérationnels et des documents types**, aux différentes étapes de la démarche

Merci de votre attention



Annexe II : **logigramme – STEU devant réaliser une surveillance et un diagnostic vers l'amont**

UN NOUVEAU CYCLE REDEMARRÉ À LA PROCHAINE CAMPAGNE D'ANALYSE

